

RELEVÉ DE DECISIONS

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière - Lundi 15 novembre 2021

Direction de la vie étudiante

Les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE sont approuvées par 22 voix POUR et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE.

Direction des études et de la formation initiale

Les modifications d'éléments de la maquette pédagogique « Licence 1 STAPS UE 103 et UE 203 » sont approuvées par 11 voix POUR, 9 ABSTENTION et 3 NE PREND PAS PART AU VOTE.

Les modifications relatives au DU IoT sont approuvées à l'unanimité.

La création d'ouverture du Diplôme Universitaire Prépa' Talents du Service Public est approuvée à l'unanimité.

Les modifications relatives au DU « Préparation Mentale appliquée à la Performance » sont approuvées par 22 voix POUR et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE.

Les maquettes pédagogiques relatives aux Buts (1ère année) de l'IUT de Bourges sont approuvées par 19 voix POUR et 4 NE PREND PAS PART AU VOTE.

Les maquettes pédagogiques relatives aux Buts (1ère année) de l'IUT de l'Indre sont approuvées par 19 voix POUR et 4 NE PREND PAS PART AU VOTE.

La modification relative à la réglementation spécifique au Master mention droit public est approuvée par 19 voix POUR et 4 ABSTENTION.

Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Les capacités d'accueil, les données d'appel, les propositions de dispositifs "oui si" et les documents supplémentaires le cas échéant dans le cadre de la campagne Parcoursup 2022 relatifs aux formations des composantes UFR DEG, UFR LLLSH sont approuvées à l'unanimité.

Les capacités d'accueil, les données d'appel, les propositions de dispositifs "oui si" et les documents supplémentaires le cas échéant dans le cadre de la campagne Parcoursup 2022 relatifs aux formations de la composante UFR ST (à l'exception des portails 1 à 15) sont approuvées par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE.

Les critères généraux d'examen des vœux et les attendus locaux dans le cadre de la campagne Parcoursup 2022 relatifs aux formations des composantes de l'UFR DEG, UFR LLSH et ST sont approuvés par 20 voix POUR, 2 ABSTENTION, 1 NE PREND PAS PART AU VOTE.

Les capacités globales d'accueil, la composition de la commission d'étude des dossiers, les critères de sélections, les modalités de candidature, les mots clés, les attendus, le taux d'accès dans le parcours de M1 relatifs à la campagne Masters 2022 sont approuvés à l'unanimité.

L'actualisation du règlement des études consacrées au dispositif Césure au sein de l'Université d'Orléans est approuvée à l'unanimité.

L'actualisation du calendrier de candidatures Césure 2022 est approuvée à l'unanimité.

Le Vice-Président de la CFVU



Sébastien Ringuedé